

Le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 13 Avril 2012

Etaient présents:

MM. Dissaux, Boussemart, Grimonprez

Etaient excusés:

MM. Deroo, Leroy, Schepman

Vu le rapport : 08-12

DECIDE :

- de passer un contrat de location longue durée en remplacement du véhicule de service Peugeot 308 diesel,
- d'autoriser la vente du véhicule existant au prix de 5.200 €,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles 6135, 675, 6761, 60622, 61551, 616 du budget du syndicat.

VOTANTS : 3

POUR : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le **25 AVR. 2012**

PRÉFECTURE DU NORD

13 27 AVRIL 2012 13

Jean Claude DISSAUX
ARRIVÉE

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Remplacement d'un véhicule de service

Le véhicule de service utilisé par le directeur du SMAEL a été acquis en 2008, il convient de pourvoir à son remplacement.

A l'instar de ce qu'a décidé le Comité Syndical pour le véhicule attribué à la Directrice-Adjointe, il est proposé de retenir la formule de la Location Longue Durée, plus souple, moins onéreuse et qui permet d'éviter toute dépense ultérieure puisque les réparations et dépenses d'entretien du véhicule sont comprises dans le loyer mensuel.

Le véhicule à remplacer est une Peugeot 308 diesel 112 cv. Une mise en concurrence a été effectuée pour un véhicule identique et un véhicule équivalent de marque Citroën. Après négociation, les offres suivantes ont été obtenues :

- Peugeot 308 : 448.87 €/mois TTC
- Citroën C4 : 451,26 €/mois TTC

L'offre Peugeot est établie pour 36 mois et 120.000 kms, celle de Citroën pour 24 mois et 80.000 kms.

Les deux offres comprennent les frais d'immatriculation, les dépenses d'entretien et une assurance en cas de rupture anticipée du contrat. Une assistance 24 h/24 et 7 jours/7 est également prévue.

Le véhicule actuel est la propriété du SMAEL, il doit être vendu. Les concessionnaires consultés l'ont évalué à 5.400 € mais le kilométrage a augmenté et le prix de vente peut être fixé à 5.200 €.

* * *

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur :

- la passation d'un contrat de location longue durée en remplacement du véhicule de service Peugeot 308 diesel,
- la vente du véhicule existant au prix de 5.200 €,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles 6135, 60622, 61551, 616 du budget du syndicat.

Vu le, **13 AVR. 2012**

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX

PRÉFECTURE DU NORD

13 27 AVRIL 2012 13

ARRIVÉE